

// COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 juillet 2026

Les énergies renouvelables ont couvert 33,2 % de la consommation d'électricité de la France en 2025

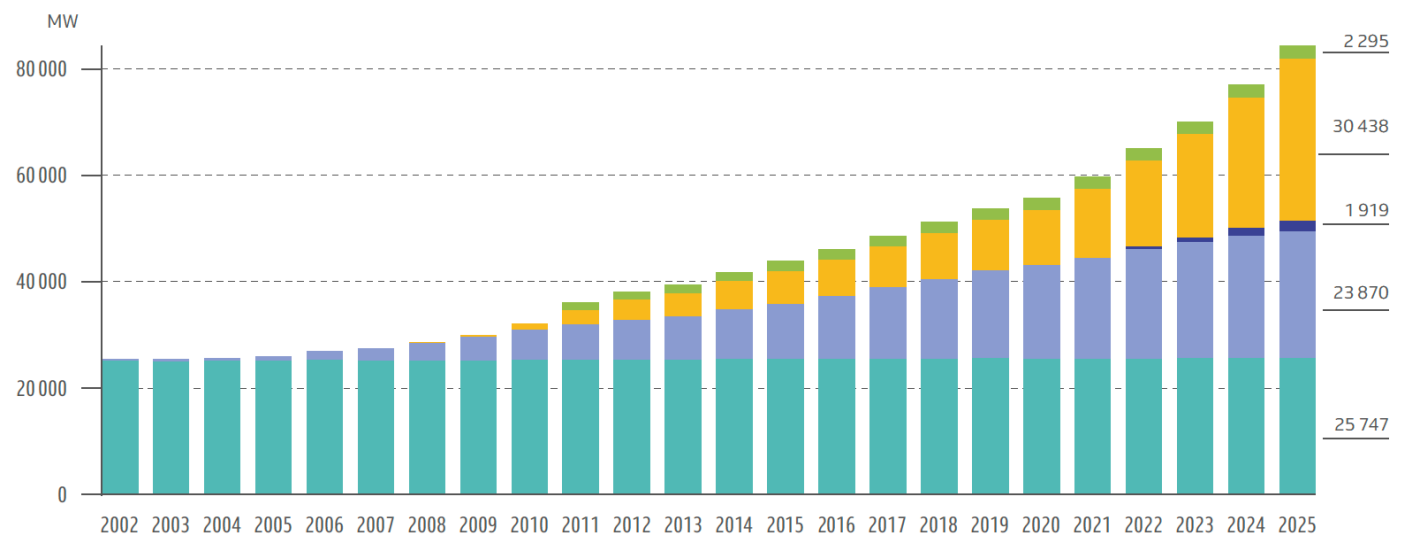
Publication du Panorama de l'électricité renouvelable au 31 décembre 2025

La production renouvelable a couvert 33,2 % de la consommation d'électricité de la France métropolitaine au cours de l'année 2025 et a représenté 27 % de la production totale d'électricité. Elle s'est établie à 148 TWh (contre 150 TWh en 2024), cette légère baisse de la production étant principalement due à la baisse de la production d'hydroélectricité (qui avait connu des conditions particulièrement favorables en 2024).

La puissance totale du parc électrique EnR – hydroélectricité, éolien, solaire photovoltaïque et bioénergies confondus – s'élève, fin 2025, à environ 84,3 GW. Cela représente une hausse de plus de 7,2 GW sur l'année 2025 (+ 5,9 GW de solaire photovoltaïque, + 0,9 GW d'éolien terrestre, + 0,4 GW d'éolien en mer).

Évolution de la puissance installée*

● Hydraulique ● Éolien terrestre ● Éolien en mer ● Solaire ● Bioénergies



* Les données relatives à la filière bioénergies ne sont pas disponibles avant 2012

Solaire photovoltaïque

Avec 5 941 MW raccordés l'année dernière, la puissance du **parc solaire** s'élève à 30 438 MW au 31 décembre 2025. **La filière solaire a ainsi contribué à couvrir la consommation électrique annuelle de la France métropolitaine à hauteur de 7,4 %, avec 32,9 TWh produits en 2025 (+ 32,7 % par rapport à 2024). Le taux de couverture varie au cours de l'année, étant plus élevé en été.**

Éolien terrestre

Le **parc éolien terrestre** atteint 23 870 MW de capacités de production au 31 décembre 2025, soit une croissance de 883 MW. **La filière a produit un volume de 43,9 TWh au cours de l'année 2025, en hausse de 2,5 % par rapport à**

l'année 2024. Le taux de couverture annuel de la consommation de la France métropolitaine par l'éolien terrestre s'établit à 9,8 % pour l'année 2025.

Éolien en mer

Fin 2025, la puissance totale installée du **parc éolien en mer** atteint 1 919 MW (+ 415 MW par rapport à 2024). La filière a produit 5,7 TWh sur les douze derniers mois (+43,3 % par rapport à 2024) du fait de la montée en puissance du parc. **Le volume de production de l'éolien en mer a représenté 1,3 % de la consommation française sur l'année.**

Hydroélectricité

Le **parc hydroélectrique** est stable avec une puissance installée de 25 747 MW. **La production hydroélectrique renouvelable¹ s'est élevée à 56,7 TWh en 2025, en baisse par rapport à 2024 (-19,2 %).** Le volume de production d'hydroélectricité renouvelable a représenté 12,7 % de la consommation en France métropolitaine pour l'année 2025.

Bioénergies électriques

La **filière des bioénergies électriques** (incluant la production à partir de déchets) atteint une puissance installée de 2 295 MW, avec 14 MW de nouvelles capacités. **Sa production renouvelable s'est élevée à 8,9 TWh sur l'année 2025, en hausse de 2,5% par rapport à 2024. La filière couvre ainsi 2 % de l'électricité consommée en 2025 en France métropolitaine.**

Stockage

La **filière du stockage d'électricité par batteries** continue sa dynamique de raccordement avec **1 617 MW raccordés à fin 2025, dont 410 MW installés en 2025.** Les installations devraient continuer à s'accélérer en 2026, comme en témoigne la forte dynamique des derniers trimestres (+195 MW au T3 2025 et +154 MW au T4 2025).

*Ces résultats sont issus du **Panorama de l'électricité renouvelable au 31 décembre 2025**, élaboré par le **Syndicat des énergies renouvelables (SER)**, RTE, Enedis et l'Agence ORE (Opérateurs de Réseaux d'Énergie). Ce document est complété d'un supplément technique sur les technologies pour la production d'électricité renouvelable.*

[Télécharger le Panorama de l'électricité renouvelable au 31 décembre 2025](#)

[Télécharger le descriptif des technologies pour la production d'électricité renouvelable](#)

¹ Pour obtenir la production hydraulique renouvelable, la production totale est retranchée de 70 % de la consommation de pompage des STEP, suivant la directive européenne 2009/28/CE.